

Gérard Néton élu à la présidence de la fédération de la quincaillerie

Réuni le jeudi 27 mars à Lyon, le Conseil d'administration de la FFQ a élu Gérard Néton à la présidence de la Fédération. Il succède ainsi à Jean François Bianchi qui avait fait part de sa démission pour raisons personnelles début février. Son mandat court jusqu'au mois de juillet 2027. Le Conseil d'administration de la Fédération Française de la Quincaillerie a également élu Guillaume Abram en qualité de membre du Bureau. Il rejoint Gérard Néton (Président), Valérie Lachenal (Vice-présidente), Denis Moin (Trésorier), Christian Damier (Secrétaire) et Antoine Veissière (membre).

Pour son entrée en fonction, le nouveau Président a remercié ses pairs et fait une première déclaration d'intention qui guidera son



Agé de 61 ans et administrateur de la FFQ depuis plus de 30 ans, Gérard Néton est la troisième génération à diriger la quincaillerie éponyme créée en 1929 dans le centre-ville de Voiron (Isère). Entré dans l'entreprise familiale en 1986 au moment de son déménagement vers une zone industrielle nouvellement créée, il en prend la direction en 1989. Les établissements Néton & Cie comptent aujourd'hui dix salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 2,6 millions d'euros, avec une forte orientation Fournitures Industrielles. Il est par ailleurs très investi localement dans le monde associatif entrepreneurial (membre d'Initiative Pays Virois – réseau Initiative France – depuis 2000) et médicosocial (20 ans de présidence d'une association départementale dans le domaine du polyhandicap, administrateur de Paralyse Cérébrale France).

action : « C'est avec gratitude et le sens des responsabilités que je prends la présidence de la Fédération Française de la Quincaillerie. Dans un contexte où notre filière – et plus largement l'ensemble du monde économique – doit faire face à des défis inédits, je suis déterminé à poursuivre les actions engagées et à renforcer le dialogue avec l'ensemble des

acteurs du secteur pour porter les spécificités de notre branche. Avec l'appui de mes collègues du Bureau et du Conseil d'administration, je souhaite inscrire notre action dans un esprit de coopération pour accompagner l'ensemble de nos adhérents, valoriser nos métiers et contribuer à la pérennité et au dynamisme de notre profession. »

Moratoire sur la REP Bâtiment PMCB

Les filières « bâtiment » et « déchets », réunies en un collectif de quinze organisations professionnelles, ont été récompensés de leurs efforts de sensibilisation du gouvernement quant à la complexité de la mise en œuvre de la REP PMCB Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment et l'urgence d'engager une nouvelle concertation.

Dans un communiqué du 20 mars dernier, la ministre de la Transition Ecologique, Agnès Pannier-Runacher, a en effet annoncé l'officialisation d'un moratoire de la REP PMCB basée sur le principe du « pollueur payeur » qui transfère le coût de prise en charge des déchets du détenteur vers le metteur sur le marché de produits et matériaux concernés par le biais d'une éco-contribution. Cette décision fige certaines dispositions prévues à partir de 2025, le temps de revoir collectivement les principes du dispositif et « sa mise en œuvre compliquée ». L'ensemble des organisations professionnelles saluent cette décision et s'engagent à contribuer activement à cette refondation de la REP PMCB. Comme l'indique la FFQ : « Elles partagent les mêmes objectifs : recadrer le paramétrage du dispositif afin d'en assurer l'acceptabilité, la soutenabilité économique et la pérennité tout en maintenant le cap d'objectifs environnementaux ambitieux ».